

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024

DELIBERATION N°2024.00225

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIÉTAIRES AU TITRE DU NOUVEAU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE SAINT-ETIENNE MÉTROPOLE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 55

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix : 63

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. André CHARBONNIER,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,

RECU EN PREFECTURE

Le 28 mai 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240516-D20240022510

Date de mise en ligne : 28 mai 2024

M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - FINANCEMENT DES PROJETS DES PROPRIETAIRES AU TITRE DU NOUVEAU PROGRAMME D'INTERET GENERAL DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Par délibération du Conseil Métropolitain du 02 février 2023, Saint-Etienne Métropole a validé la mise en œuvre d'un nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG) visant l'amélioration de l'habitat privé ancien.

Ce PIG fait l'objet d'un partenariat dans le cadre d'une convention signée le 13 avril 2023 entre Saint-Etienne Métropole, l'Etat et l'Agence nationale de l'habitat (Anah), pour une période de 1 an.

Par délibération du Conseil Métropolitain du 28 mars 2024, Saint-Etienne Métropole a validé la signature d'un avenant n°1 portant l'objectif du PIG à 510 logements et 30 petites copropriétés anciennes.

Pour cela, un accompagnement gratuit pour les propriétaires (sous conditions de ressources) est mis en place pour favoriser la concrétisation des projets de travaux sur six thématiques : accession à la propriété, lutte contre la précarité énergétique, adaptation des logements à la perte d'autonomie, traitement de l'habitat indigne et dégradé, traitement des petites copropriétés dégradées et soutien à l'offre locative dans des secteurs ciblés.

Saint-Etienne Métropole a validé une participation financière pour l'aide à la réalisation des travaux par les propriétaires. Ces aides aux travaux font l'objet de programmations établies en fonction de l'avancement des opérations.

La présente programmation concerne 11 projets sur les communes de Saint-Chamond, Saint-Paul-en-Jarez et Saint-Etienne.

Le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole s'élève à 63 456 € pour un montant global de travaux de 278 728 € HT.

Ces projets ont fait l'objet de demandes de subvention signées par les bénéficiaires dans lesquelles sont précisées les modalités de versement des participations financières et les engagements des bénéficiaires.

Les bénéficiaires de la prime « accession » pourront bénéficier d'un paiement anticipé sur présentation des pièces justifiant le paiement d'une partie de leurs travaux.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve les projets présentés au titre du programme d'intérêt général de Saint-Etienne Métropole ;**
- **acte le montant de la participation financière de Saint-Etienne Métropole à hauteur de 63 456 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité à signer les pièces afférentes ;**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget habitat et cohésion sociale de l'exercice 2024 et des exercices suivants, article 20422, chapitre 20.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE

PROJETS PRESENTES AU TITRE DU NOUVEAU PROGRAMME D'INTERET GENERAL DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Sur les bases des modalités de financement approuvées en Conseil métropolitain du 2 février 2023 définies dans la convention partenariale du Programme d'intérêt Général et en application des règles de financement de l'Anah en vigueur, sont proposés les projets suivants

Thématique	N° dossier	Nom des propriétaires	Commune de l'opération	Plan de financement prévisionnel des travaux			% Gain Economie et/ou classe énergétique après travaux
				Prix de revient des travaux - HT	Montant de la subvention ANAH	Montant de la subvention Saint-Etienne Métropole	
Accession à la propriété	2024.PIG.130	Mme Marie LEBECQ	SAINT-ETIENNE	25 689 €		6 000 €	74 % Classe : C
Accession à la propriété	2024.PIG.131	M. et Mme KHOUANI	SAINT-CHAMOND	28 430 €	19 979 €	6 000 €	43 % Classe : D
Valorisation des parties communes	2024.PIG.132	Le syndicat des copropriétaires de la copropriété du "5 place Louis Comte » par CITYA MONTCHALIN	SAINT-ETIENNE	30 682 €		9 000 €	
Valorisation des parties communes	2024.PIG.133	Le syndicat des copropriétaires de la copropriété du "12 rue Michel Rondet" représenté par IMMO DE FRANCE FOREZ VELAY	SAINT-ETIENNE	35 791 €		9 000 €	
Valorisation des parties communes	2024.PIG.134	Le syndicat des copropriétaires de la copropriété du "19 rue Emile Littré" représenté par MATERA (M. Benoît LAPORTE)	SAINT-ETIENNE	16 050 €		4 815 €	
Valorisation des parties communes	2024.PIG.135	Le syndicat des copropriétaires de la copropriété du "22 rue la Mulatière" représenté par IMMO DE FRANCE FOREZ VELAY	SAINT-ETIENNE	13 789 €		4 137 €	

Valorisation des parties communes	2024.PIG.136	Le syndicat des copropriétaires de la copropriété du "30 rue Lassaigue (Résidence Le Lutetia" représenté par CABINET CHELUS-FRACHON-MELLIER	SAINT-ETIENNE	13 434 €		4 030 €	
Valorisation des parties communes	2024.PIG.137	Le syndicat des copropriétaires de la copropriété des "30 rue Rouget de l'Isle et 10 rue Boucher de Perthes représenté par IMMO DE FRANCE FOREZ VELAY	SAINT-ETIENNE	11 954 €		3 586 €	
Valorisation des parties communes	2024.PIG.138	Le syndicat des copropriétaires de la copropriété du "38 rue de Molina (Résidence Le Lutetia" représenté par IMMO DE FRANCE FOREZ VELAY	SAINT-ETIENNE	25 284 €		7 585 €	
Valorisation des parties communes	2024.PIG.139	Le syndicat des copropriétaires de la copropriété du "100 rue Antoine Durafour" représenté par CITYA MONTCHALIN	SAINT-ETIENNE	21 011 €		6 303 €	
Prime à la remise sur le marché de logement locatifs	2024.PIG.140	M. Jean TEITE	SAINT-PAUL-EN-JAREZ	56 614 €	19 800 €	3 000 €	46 % Classe : C
TOTAL				278 728 €	39 779 €	63 456 €	

